

qu'au même moment l'évêque n'y prêchât pas, ou n'y fit pas prêcher en sa présence. En vertu de la même constitution, ils pouvaient prêcher dans les paroisses sur l'invitation et du consentement des curés : ce n'était que pour l'administration du sacrement de pénitence qu'ils devaient demander la permission de l'évêque; et encore celui-ci la refusant, ils n'avaient qu'à la considérer comme accordée par le pape; les religieux étaient autorisés à inhumer les cadavres dans leurs églises, en laissant toutefois aux curés le quart du casuel des obsèques; enfin, le pape exhortait les évêques et les curés à ne pas molester les religieux mais à les favoriser et à les secourir de leurs aumônes. Ces dispositions, loin de produire d'heureux effets, ne firent que rallumer les discordes.

Les temps étaient difficiles, et un pape qui ne voulait pas s'endormir, avait besoin de forces et de résolution. Nous avons dit que, la guerre ayant été déclarée aux Colonne, Boniface avait expédié le cardinal d'Acquasparta pour publier la croisade contre eux, promettant à ceux qui y prendraient part les indulgences accordées aux croisés de Terre-Sainte. La nouvelle de la rébellion des Colonne et de la nécessité où était le Pape de les combattre émut fortement les peuples : ils répondirent à l'appel au-

delà des espérances, coururent aux armes et prirent la croix. Les Ursins eux-mêmes, ennemis des Colonne, poussaient à cette grande guerre¹. Florence avait envoyé au secours du Pape deux cents chevaux et six cents fantassins sous la conduite de Cianco de Montespertoli et de Davizo de Galiano². Villani n'évalue le contingent qu'à 600 hommes en tout, arbalétriers et soldats, armés de boucliers, portant la croix, et marchant sous la bannière de la commune de Florence³. Orviète fournit deux cents chevaux⁴; Matelica un certain nombre de soldats⁵; et, si l'on en croit la chronique de Paulin de Pierre, les femmes elles-mêmes, enflammées du désir de secourir le pontife, mais empêchés par la faiblesse de leur sexe de prendre part au combat, confièrent cette noble mission à des troupes levées à leurs frais et payées par elles⁶. On réunit en peu de temps une puissante armée qui suffit au Pape et surpassa même ses désirs; elle obéissait aux ordres de Landolphe Colonne, généralissime. Bénis par le Pape, qui leur

¹ Vill. lib. 8. cap. 24.

² Della Tosa. cronac. ad ann. 1297. add. ad S. R. T. Tom. 2. p. 53.

³ Loc. cit.

⁴ Manente. Stor. di Orviet.

⁵ Petr. Mem. Prenest. p. 158.

⁶ Cronac. Tom. I. add. ad S. R. I. p. 53.

accorda de larges indulgences, les croisés s'ébranlèrent. Ils allèrent d'abord mettre le siège devant Nepi, ville appartenant aux Colonne et bien fortifiée. Ils perdirent, sous ses murs, beaucoup d'hommes emportés par le mauvais air¹, mais elle se rendit. D'autres terres et châteaux tombèrent aussi très-promptement en leur pouvoir. Il ne restait plus à soumettre que la ville forte de Palestrine. La difficulté d'ouvrir la tranchée, l'abondance des munitions dont la ville était pourvue, la rendaient presque imprenable de vive force. D'un autre côté, on ne pouvait guère espérer qu'elle se rendit sous condition, parceque Agapit, Sciarra et les deux cardinaux qui s'y étaient renfermés, considéraient son enceinte comme le dernier retranchement de leur fortune et y voyaient un peuple tout dévoué aux Colonne. Ferreto de Vicence² et Pepin³, ardents gibelins, racontent, à cette occasion, que Boniface désespérant, en quelque sorte, d'emporter la ville d'assaut, se souvint de Guido de Montefeltro, devenu religieux, et qui, tout occupé de Dieu, habitait dans un couvent d'Ancône. Il le fit prier de vouloir bien venir diriger le siège et lui prêter le secours de

¹ Vill. L. 8. c. 24.

² S. R. I. T. 9. p. 920.

³ Ib p. 744.

ses lumières et de sa vieille expérience des choses de la guerre. Le moine s'y refusa, disent-ils, par horreur pour le cruel métier de la guerre, mais ensuite il acquiesça aux désirs du Pape, et, après avoir bien observé les fortifications de la ville, il informa celui-ci de l'impossibilité de la prendre d'assaut. Nous avons suivi jusqu'à ce moment le récit de ces deux auteurs : Alighieri ajoute, avec la licence familière aux poètes¹, et Benvenuto d'Imola, son commentateur, affirme plus ouvertement encore, que Guido, ayant déclaré qu'il connaissait un moyen d'arriver au but, mais qu'on ne pouvait l'employer sans péché, Boniface lui avait répondu de ne pas s'inquiéter de cette faute, dont il lui donnait l'absolution d'avance. Le moyen conseillé était, toujours selon Alighieri et Benvenuto, d'attirer hors de leur retraite les Colonne par de belles promesses qu'on foulerait aux pieds, et de les immoler contre la sainte foi des traités. Telle est la fiction poétique de Dante; après lui, Ferreto de Vicence et Pepin la donnèrent comme un fait historique². Nous prions le lecteur de ne pas négliger la note relative à cette anecdote et qui est placée à la fin de ce volume.

Nous ne pouvons admettre la version de ces écri-

¹ Enf. Chan. 27.

² Voir la note B.

vains, parce que, seuls à la faire, ils sont, de plus, en désaccord, et n'ont consulté que les bruits répandus plus tard par les Colonne sur cette prétendue trahison de Boniface.

A la vérité, les milices du Pape firent de longs et vigoureux efforts sous les murs de Palestrine, et le sang humain y coula à flots : mais enfin les quatre Colonne qui s'y trouvaient se rendirent au capitaine de Boniface. Fut-ce sous condition, ou à la discrétion du vainqueur ? Les anciens n'en disent rien ; mais ce point est éclairci par la suite des événements. En effet, laissant la ville au pouvoir de Landolphe, les rebelles se rendirent à Riéti où séjournait le Pape, pour lui demander pardon¹. Arrivés aux portes de la ville, ils descendirent de cheval, allèrent à pied, revêtus d'habits de deuil et la corde au cou², se jeter à ses pieds. Boniface était assis sur son trône, la couronne en tête et environné des cardinaux et des prélats présents à la cour et d'une grande multitude de laïques, dont le prince Charles de Tarente faisait partie. Il ne leur montra point de dureté ; au contraire, il les accueillit gracieusement, et, pour nous servir des paroles de Pierre « avec

¹ Vill. c. 28. liv. 8. — Paol. de Pier. Chron. S. R. I. Tom. 1. p. 53. add. ad S. R. I.

² Pépi. chron. S. R. I.

un bon visage¹. » Ils étaient, en effet, si humiliés dans leurs paroles et dans leurs actes qu'ils faisaient pitié. Ils baisèrent, en pleurant, les pieds du pontife offensé, se confessant coupables et indignes de pardon. L'un d'eux se servit même, pour toucher le cœur de Boniface, des paroles de l'Évangile « O mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, et je ne suis pas digne d'être appelé votre fils ; » puis encore de celles-ci : « Vous nous avez affligés à cause de nos crimes. » Si c'est là se rendre sous condition, nous voudrions bien savoir ce que c'est que de se rendre à discrétion. Boniface les reçut en grâce, et leur donna l'absolution de toutes les censures. Mais il ne poussa point la clémence jusqu'à les remettre dans leur ancienne position et à laisser impunie la rebelle Palestrine, qui avait tant résisté à l'armée papale. Le sentiment de justice dont il s'inspira pour la châtier fut vraiment terrible. Il ordonna à Théodore Ranieri, évêque d'Orviète, son camerlingue, de raser jusque dans ses fondements la malheureuse Palestrine, de passer la charue sur l'emplacement qu'elle avait occupé et d'y semer du sel, afin qu'il n'en restât pas un pouce pour en rappeler le souvenir. L'église de St^e-Agathe

¹ Loc. cit. ut supra.

demeura seule debout. Les habitants ne furent pas plus miséricordieusement traités. Comme si c'eût été peu de chose pour eux que de voir leur chère patrie détruite, anéantie, on les dépouilla de tous leurs biens, punition réservée aux rebelles et aux schismatiques. Ainsi privés d'abri, dénués de toutes ressources, ils allèrent, par les ordres du Pape, former et habiter une autre ville qui fut nommée Papale. La tempête enveloppa aussi Fra Jacopone, qui s'était également révolté et avait favorisé le schisme; il fut jeté au fond d'un cachot, non à Palestrine, qui n'était plus, mais dans un couvent, où le remords de ses écarts et le poids des censures pontificales le firent beaucoup plus souffrir que les privations mêmes de la prison. Il exprima son affliction dans des vers rudes et incultes que nous avons rapportés dans le premier volume. Telle fut la fin lamentable de l'antique Palestrine : faut-il l'imputer à l'orgueil effréné de ses barons, ou à l'excessive justice du pontife? Nous n'en savons rien; au reste, on ne doit pas oublier de remarquer qu'au mois de juillet de l'année suivante, il rendit aux citoyens de la nouvelle ville Papale tous leurs biens, avec faculté de les transmettre à leurs descendants; mais à titre de fief. A peu de jours de là, il les déclara libres par une bulle, les obligeant au paiement d'un tribut

annuel de vingt-cinq livres, en souvenir de cette grâce; il leur permit de se rédiger des statuts particuliers, ayant soin néanmoins de leur imposer certaines lois capables de les mieux tenir désormais dans la dépendance.

Les Colonne furent terrifiés par la destruction de leur Palestrine, et par les peines terribles fulminées contre Jean Annibaldeschi, seigneur de Ceccano, ennemi de Boniface et leur allié, qui souleva contre le Pape la province de Campagne et la province Maritime, tandis qu'on luttait autour de Palestrine. Revenus de l'humiliation où ils étaient tombés, ils craignirent que le pontife irrité ne leur réservât, après les avoir absous des censures, un sort analogue à celui de Palestrine. Ils se révoltèrent de nouveau; mais, immédiatement foudroyés, ils se dispersèrent de différents côtés. Étienne se réfugia en France; Sciarra l'y suivit, après avoir été réduit en esclavage puis rendu à la liberté par des corsaires, qui, si l'on en croit Jove, l'enlevèrent dans les eaux de Marseille. Philippe-le-Bel accueillit, au mépris de Boniface, et combla de caresses les Colonne fugitifs, qui ne cessèrent d'exciter dans son âme les sentiments de vengeance dont nous verrons les affreux effets à Anagni.

Un nouvel ordre religieux, approuvé par Boniface, et auquel nous allons consacrer quelques lignes

parce qu'il exprimait parfaitement le caractère du temps, naquit à cette époque. L'empereur de Constantinople donna, dans le X^e siècle, le corps de saint Antoine, abbé, à un certain Josselin, qui l'apporta à Vienne, en Dauphiné. Bientôt, un principe de dévotion mal entendue valut au saint plus d'irrévérences que d'honneurs : car, ce Josselin, homme d'armes, après avoir bien réfléchi sur le lieu où il convenait de placer les reliques, ne trouva rien de mieux que de les transporter avec lui partout où il allait combattre, et de s'en faire une sorte de talisman contre le danger. A sa mort, il en disposa, comme d'un meuble, en faveur d'un nommé Gaston, exerçant lui-même la profession des armes, et les pieuses mais irrévérentes pérégrinations du saint corps, au milieu des camps, continuèrent. Urbain II les arrêta, et l'église de la Motte-St-Didier, prieuré relevant alors des Bénédictins de l'abbaye de Mont-Majour, près d'Arles, s'enrichit de ces précieuses dépouilles.

Or, une maladie vint, vers le même temps, causer d'horribles ravages dans plusieurs provinces de France ; semblable au feu, elle enflammait la jambe et le pied, qui enflaient, noircissaient, se gangrénaient, sans espoir de remède ; ses victimes succombaient misérablement, malgré tous les secours que l'art de la

médecine pouvait leur offrir. On l'appela feu sacré, infernal, et enfin mal de saint Antoine, parce que l'arrivée récente du corps de saint Antoine ayant inspiré aux malheureux, atteints de cette maladie, la pensée de s'adresser à lui, ils en éprouvèrent un puissant soulagement. Alors, les malades du feu sacré se traînèrent au prieuré de St-Antoine ; de pieux laïques unis à Gaston et à Giroud, son fils, qui avait recouvré la santé par l'intercession du saint abbé, fondèrent, pour les recevoir, un hôpital dont les desservants vécurent d'abord en bonne intelligence avec les habitants du prieuré. Mais, avec les offrandes vint la discorde entre eux. Boniface remédia au scandale, en renvoyant les moines à Mont-Majour, et en faisant de la Motte-St-Didier une abbaye qu'il donna aux Frères Hospitaliers ; il érigea leur société en religion et leur prescrivit la règle des chanoines réguliers de saint Augustin. Ils portaient déjà pour signe de leur congrégation un T, dont la signification a prêté à diverses interprétations. Les uns ont pris cette lettre grecque, pour le Tau dont Ezéchiel vit marquer ceux qui échappaient au fléau divin, et, dans leur opinion, elle indiquait que ceux qui étaient consacrés à saint Antoine échappaient à la peste. D'autres y ont vu la figure d'une béquille, emblème de la maladie dont le saint guérissait mi-

raculeusement. Boniface voulut qu'on plaçât ce signe sur les habits des Hospitaliers devenus Augustins. Saint Antoine fut adopté pour protecteur contre toute sorte de peste; et, de même que dans les temps plus reculés, les fidèles avaient offert beaucoup aux églises et aux monastères pour le salut de leur âme, « *pro redemptione animæ*, » ils offrirent alors aussi beaucoup à ce nouvel ordre pour le salut de leur corps, car la négligence des mesures de salubrité publique contre la contagion, la courte science des médecins et le misérable genre de vie que menait le peuple peu civilisé encore, rendaient plus formidable toute maladie domestique ou étrangère, et les hommes à bout de moyens humains recouraient, avec plus d'ardeur, au secours d'en haut. Ces raisons firent que l'institut de St-Antoine s'enrichit promptement; mais la fin ne fut pas heureuse. Outre que, de leur côté, les religieux Antonins se relâchèrent de leur vertu première, beaucoup de gens, revêtus de leur habit, s'en allèrent extorquant les aumônes, moyennant d'impertinentes promesses spirituelles qui étaient, ce nous semble, la monnaie sans contrôle dont parle Alighieri¹.

¹ « C'est ainsi que saint Antoine engraisse son porc; c'est ainsi qu'agissent bien d'autres qui sont pires que des porceaux et qui payent en monnaie de mauvais coin. » (Paradis, chant

Au moment où les lecteurs pressentent la venue prochaine de la crise et des orages qui agitèrent le pontificat de Boniface, il nous paraît nécessaire de joindre à l'exposé des raisons qui justifient la résistance du pontife aux usurpateurs des biens et de la liberté ecclésiastiques, celui des faits qui ont une force plus sensible de conviction, pour incliner doucement les esprits vers la vérité.

Quoique séparée de l'Église romaine, l'Église grecque a toujours eu place dans l'histoire des pontifes, et l'apparition qu'elle y fait n'est que la manifestation ou du vice qui la dévore et l'enfoncé de plus en plus dans le tombeau, ou des efforts tentés par eux pour la rappeler à la vie dans les chastes embrassements de l'union. Durant tout le temps que Boniface occupa le Saint-Siège, l'on ne trouve, chez les Grecs, aucun événement particulier relatif aux Latins; mais, nous en trouvons un permanent et général, c'est le contraste du mal produit par leur Église avec le bien qui découlait de l'Église romaine sur tous les catholiques; source d'instruction et de science, ce contraste est un des desseins de la pro-

XXIX.) Voir les commentaires du célèbre chevalier de Cesare sur ce passage. Actes de l'Académie de Pontaniano * vol. II, livraison II.

* Cette Académie a été fondée à Naples par Jovien Pontaniano.